

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit tenue le 16 novembre 2021 à 13 h 30, en visioconférence Teams.

Sont présentes et présents :

Philippe Audette, coordonnateur du Département de géographie, histoire, politique
Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication
Lise Bédard, coordonnatrice du programme Techniques d'orthèses visuelles
Nicholas Bordeleau-Deas, étudiant dans le programme Techniques de maintenance d'aéronefs
Émilie Brulé, coordonnatrice du programme Techniques de prothèses dentaires
Émilie Charbonneau, coordonnatrice du Département d'éducation physique
Danielle Cloutier, conseillère pédagogique – Service des programmes Longueuil
Martin Desrochers, professeur au Département de chimie
Vincent Duchesne, directeur adjoint des études – Service des programmes Longueuil
Jeanne Dumas-Roy, professeure au Département de préenvol
Julie Guyot, vice-présidente aux affaires pédagogiques du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep
Manon Lapierre, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire - ÉNA
Caroline Lauzon, professeure au Département de littérature et de français
Josée Mercier, présidente de la CÉ et directrice des études
Karine Mercier, directrice adjointe des études – Service des programmes ÉNA
Nathalie Pellerin, directrice adjointe des études -Service des programmes Longueuil
Maude Pépin-Charlebois, professeure au Département de techniques d'éducation à l'enfance et secrétaire de la CÉ
Emmanuelle Roy, directrice adjointe des études – Service des programmes Longueuil
Julie Tougas-Ouellette, conseillère d'orientation
Charles Tounou, coordonnateur du programme Technologie de l'électronique
Alexis Vanier, étudiante dans le programme Sciences de la santé

Sont invitées et invité :

Luce Bourdon, directrice adjointe des études au Service de l'organisation scolaire
Maya De Cardenas, conseillère en développement durable
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
Catherine Lachaine, directrice adjointe des affaires étudiantes et communautaires
Pascale Maheu, coordonnatrice aux affaires étudiantes et communautaires
Eve Marchand-Gagnon, conseillère pédagogique au Service des programmes
Sylvie Quintal, analyste au Service de l'organisation scolaire

La présidente, Mme Josée Mercier, préside l'assemblée. Mme Jacinthe Noreau agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 31.

1. Adoption de l'ordre du jour

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2021
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2021
 - 2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2021
3. Adoption des *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2022-2023*
4. Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes : Guide REPER et modalités de consultation
5. Présentations :
 - 5.1 Présentation du bilan des plaintes étudiantes 2020-2021
 - 5.2 Dépôt et présentation du Plan d'action du Comité vert
 - 5.3 Plan d'action du chantier de la réussite du ministère de l'Enseignement supérieur
6. Information :
 - 6.1 Suivi sur les travaux du Comité pour la réussite éducative et la persévérance scolaires (CREPS)"
7. Amorces des réflexions sur l'offre de cours complémentaires
8. Levée de l'assemblée

Mme Jeanne Dumas-Roy, appuyée par Mme Émilie Charbonneau, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2021

2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2021

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 3, sixième paragraphe, deuxième phrase : correction du verbe « fut. ».
- Page 3, septième paragraphe, troisième phrase : remplacer « dans le cadre de l'Annexe 7.3 » par « conformément à l'Annexe 7.3 ».
- Page 4, axe 1.3, ajout d'un picot pour signifier que « Certaines décisions difficiles devront être prises, et certaines d'entre elles ne feront pas consensus auprès de tous les membres de la communauté collégiale. »
- Page 4, Évoluer / Formation à distance : vérifier la première phrase avec M. Lambert.
- Page 6, troisième paragraphe : modification du paragraphe pour mieux exprimer ce qui a été dit en lien avec les compétences de l'AEC.

Mme Maude Pépin-Charlebois, appuyée par Mme Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 26 octobre 2021 tel que déposé et incluant les modifications proposées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2. Suites au procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2021

Il n'y a pas de suites à donner.

3. Adoption des *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2022-2023*

Mme Josée Mercier présente le document *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2022-2023* qui est mis à jour annuellement en fonction du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Les modifications apportées au document sont présentées à la première page. Les différentes sections du document sont expliquées. Certaines conditions d'admission sont des prescriptions ministérielles. Une attention particulière est portée à l'annexe 6.3.3, qui a été ajoutée afin de baliser certains comportements des étudiants et étudiantes.

La parole est laissée aux membres de l'assemblée.

Pour certains programmes, notamment le DEC Techniques d'orthèses visuelles et l'AEC Techniques d'éducation à l'enfance, il y a un besoin de soumettre les futurs étudiants et étudiantes à un test de français oral, puisque ce sont des programmes où les emplois requièrent une certaine maîtrise de la langue parlée. La présidente de l'assemblée propose de consulter le répondant du dossier du français (Repfran) du Cégep pour valider la façon de faire pour évaluer cet aspect de façon équitable pour les programmes qui en ont besoin. Un suivi à ce sujet sera fait à la prochaine Commission des études.

Pour les conditions d'admission des programmes d'attestation d'études collégiales (AEC), il est précisé que la session d'été n'est pas comptabilisée pour le calcul d'un an d'arrêt des études. La professionnelle du Service de l'orientation scolaire spécifie qu'il y a très peu d'étudiants et d'étudiantes du Cégep qui quittent le DEC pour s'inscrire aux AEC. Il s'agit surtout de changements de programme vers un programme spécifique.

À ce sujet, il est rappelé de faire attention aux admissions dans les AEC, car dans un programme, une étudiante a été admise directement après avoir terminé son secondaire.

La présidente de l'assemblée souligne que les éléments inscrits aux conditions d'admission des AEC sont prescrits par le RREC.

Mme Julie Tougas-Ouellette, appuyée par Mme Manon Lapierre, propose de recommander au conseil d'administration l'adoption du document *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2022-2023*, tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes : Guide REPER et modalités de consultation

Certains membres du Comité de la réussite et de la persévérance scolaire (CREPS) se joignent à l'assemblée : M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, Mme Catherine Lachaine, directrice adjointe des affaires étudiantes et communautaires et Mme Eve Marchand-Gagnon, conseillère pédagogique au Service des programmes.

Nouvellement arrivée, Mme Lachaine se présente aux membres et précise qu'elle fait partie de l'équipe de cogestion du CREPS, en remplacement de M. Jacques-Olivier Moffatt.

Mme Emmanuelle Roy, cogestionnaire du CREPS, présente les démarches et réflexions du comité qui ont orienté la rédaction de la nouvelle version du *Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes* qui avait été proposé à la communauté du Cégep il y a deux ans :

- Le titre du document a été modifié afin d'avoir une appellation qui fait référence à l'aspect pratique de la réussite plutôt que l'aspect théorique, d'où le choix du terme « guide » au lieu de « cadre ».
- Les 19 avis déposés en lien avec la dernière version du Cadre ont été considérés dans la rédaction du *Guide institutionnel de référence pour la réussite et la persévérance des étudiantes et des étudiants (Guide REPER)*. Il était important pour le CREPS que l'ensemble de la communauté d'Édouard se sente concernée par le document.
- Il était essentiel que l'accompagnement de l'étudiant soit au cœur du Guide REPER.
- Les objectifs retenus étaient les suivants : présenter une vision commune de la réussite, faire connaître les pratiques et initiatives, développer une approche institutionnelle concertée et mobilisatrice.
- Les définitions ont été revues, et il a été décidé de conserver les trois plus significatives : la réussite, la persévérance scolaire et l'engagement de l'étudiant.
- Le comité tenait à inclure un schéma de mise en œuvre du Guide dans la section à cet effet.

Mme Roy rappelle que plusieurs actions pour favoriser la réussite de la communauté étudiante ont été mises en place dans les dernières années, même si le Guide REPER était en cours de rédaction. Par ailleurs, pour le CREPS, il est primordial de faire connaître ce qui se fait en matière de réussite dans les différents départements et services, et les réflexions à ce sujet se poursuivront cette année.

La parole est laissée à l'assemblée. En général, les membres trouvent que cette nouvelle mouture est plus claire et facile à lire que la précédente, ce qui permet de bien comprendre les différents aspects liés à la réussite.

Certains et certaines membres suggèrent ces éléments en lien avec le Guide REPER :

- Il est suggéré d'ajouter au Guide des recommandations sur la gestion du temps entre le travail étudiant et le travail nécessaire à la réussite des cours.
- Il est mentionné que de nombreux échecs sont reliés aux absences répétées et à l'omission de remettre les travaux. Il est proposé d'ajouter au Guide des actions pour pallier ces facteurs d'échec. Un membre du CREPS précise qu'en effet, il y a des actions à mettre en place pour rejoindre ces étudiants et étudiantes et pour comprendre les raisons sous-jacentes à ce type de comportement. Les suivis des PAIRES et des aides pédagogiques individuelles (API) qui consultent les absences notées aux dossiers sont parmi les actions mises en place à ce jour.
- À la page 6, section 5.2, le terme « détecter » pourrait être ajouté au terme « dépister » afin de veiller à mieux cibler les personnes étudiantes plus vulnérables.
- Bien que le Guide REPER soit bien rédigé, il présente tout de même des notions abstraites qui pourraient être difficiles à comprendre pour les étudiants et les étudiantes. Dans ce contexte, comment peut-on parler d'appropriation par tous les acteurs, même les personnes étudiantes? Il serait bien de préciser le rôle de chacun et de chacune, peut-être même y ajouter les numéros de locaux où se retrouvent les services offerts. À cet effet, M. Jobin précise que les associations étudiantes seront rencontrées pour les aider à s'approprier le Guide et ainsi leur permettre de le faire comprendre par leurs membres.
- Quant au concept de l'approche collaborative représentée par la figure 2 de la page 10, il faudrait considérer que certains éléments représentés ne sont pas accessibles à toute la communauté, notamment les techniciens en travaux pratiques qui ne sont pas dans tous les départements et les services d'aide psychologique qui sont débordés et qui peinent à répondre à la demande.

Concernant les actions à mettre en place pour la réussite éducative, les moyens suivants sont suggérés :

- À l'ÉNA, les étudiants et étudiantes ont besoin de soutien pour les notions techniques enseignées dans les cours. Il est recommandé qu'un centre d'aide lié aux disciplines des programmes de ce campus soit mis en place, comme cela se fait pour d'autres disciplines au campus de Longueuil. À ce sujet, la présidente de l'assemblée informe que le coordonnateur des programmes de l'ÉNA a déjà fait des démarches pour la mise en place d'un Centre d'aide technologique (CAT).
- Il est demandé si des projets de tutorat par le personnel enseignant pour aider les étudiants et les étudiantes en difficulté étaient envisageables pour ajouter d'autres ressources en plus des centres d'aide et d'étude.

Mme Roy remercie l'assemblée pour les commentaires et les suggestions d'actions à mettre en place. Elle rappelle que le Guide REPER est un document de référence pour toutes les parties de la communauté d'Édouard, que ce soit le personnel ou la communauté étudiante, tout comme le site Ma réussite. Il est important de ne pas hésiter à référer les personnes étudiantes aux services représentés dans le Guide.

La présidente de l'assemblée reconnaît l'excellent travail du CREPS dans la rédaction du Guide REPER.

Pour ce qui est de la consultation de la communauté sur le Guide REPER, le CREPS propose deux étapes : 1) présentation du Guide REPER à la communauté afin d'en avoir une compréhension commune et 2) collecte des recommandations des assemblées syndicales. L'idée derrière cette façon de faire est de regrouper différentes disciplines et différents services, où les gens peuvent discuter au sujet du Guide, pour ensuite passer par les instances officielles.

Il est suggéré par l'assemblée de passer également par les assemblées départementales, en plus des instances syndicales. De plus, l'idée de présenter le Guide REPER lors du discours de la rentrée de la session d'hiver 2022 est retenue.

Mme Roy informe que la prochaine rencontre du CREPS aura lieu le 25 novembre prochain pour mettre en place la consultation et revoir le Guide à la lumière des commentaires de la Commission des études. Elle remercie les membres du CREPS pour tout le travail accompli.

5. Présentations

5.1 Présentation du bilan des plaintes étudiantes de la session d'hiver 2021

M. Bruno Jobin rappelle le processus des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques. Une personne est embauchée par le Cégep pour traiter les plaintes qui sont déposées par les étudiants et étudiantes au bureau de la Direction

des affaires étudiantes et communautaires (DAEC) des deux campus, aux personnes désignées à cet effet. Tel que décrit dans la procédure déposée dans les documents de la présente rencontre, si la nature de la plainte est recevable, celle-ci est dirigée à la personne responsable du processus. Cette année, c'est Mme Carole Martel, retraitée du milieu collégial et ancienne directrice des affaires étudiantes et communautaires, qui occupe ce poste.

M. Jobin présente le bilan des plaintes étudiantes de la session d'hiver 2021. Il explique d'abord que durant la session d'automne 2020, il n'y avait pas de personne responsable des plaintes étudiantes, mais que les demandes étaient tout de même traitées, soit au niveau des gestionnaires du Service des programmes (SDP) ou de la DAEC, selon les cas. Les données n'ont pas été comptabilisées durant cette session-là. Quant au rapport de la session d'hiver 2021, il arrive parfois que les plaintes sont compilées dans deux natures de plaintes différentes. Au fil des années, le processus est de plus en plus connu par la communauté étudiante.

La DAEC travaille en ce moment à la mise en place d'un guichet virtuel pour le dépôt des plaintes, à la suite d'une demande des associations étudiantes. Cette démarche vise notamment à rendre le dépôt d'une plainte plus accessible pour les étudiants et les étudiantes. Le guichet virtuel sera différencié du Guichet unique qui existe déjà pour la réception des signalements dans le cadre des violences à caractère sexuel. La représentante du Syndicat des professeures et professeurs soumet l'inquiétude de ses membres sur l'usage abusif que la mise en place d'un guichet virtuel pourrait créer. M. Jobin explique que l'expérience vécue avec le Guichet unique pour les dévoilements liés aux violences à caractère sexuel démontre qu'il n'y a généralement pas d'abus dans le dépôt des plaintes.

La suggestion d'une membre de l'assemblée de représenter les données du bilan en tableau, et d'y ajouter les données des deux dernières années, est retenue. Ceci permettra d'avoir une vue d'ensemble et de veiller aux variations des plaintes au fil des sessions.

5.2 Dépôt et présentation du Plan d'action du Comité vert

Mmes Pascale Maheu et Maya de Cardenas, respectivement coordonnatrice et conseillère à la Direction des affaires étudiantes et communautaires, se joignent à l'assemblée.

Mme Maheu présente certains éléments du bilan de la dernière année :

- La certification Cégep-vert est passée du niveau Excellence au niveau 3. Cette diminution de la certification est due au manque de participation des étudiants et étudiantes aux activités de sensibilisation du Comité-vert, probablement en lien avec la crise sanitaire. Il est fort probable que la certification de niveau Excellence soit remise lors de la prochaine évaluation.
- Le bilan carbone a été reporté en raison d'un manque au niveau des ressources humaines.
- Il en est de même avec l'action liée au transport.
- Un système d'inventaire du matériel informatique a été mis en place à la Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI).
- Quelques actions ont été mises en place au Cégep sur le plan de la gestion du papier, notamment l'informatisation de tous les processus de la Direction des ressources humaines ainsi que la diminution importante du nombre de pages du prospectus.

Mme De Cardenas explique certaines actions prévues cette année :

- Sur le plan pédagogique, il y aura des réflexions sur un cours complémentaire lié aux notions de développement durable ainsi que sur l'ajout de ces notions dans les cours en général.
- La Boussole interculturelle désire inclure des notions de développement durable dans la révision de la *Politique d'intégration et d'éducation interculturelle*.
- Des notions de développement durable seront ajoutées dans les prochains appels d'offres ainsi que dans la nouvelle politique sur les approvisionnements qui sera adoptée au conseil d'administration de juin 2022.
- Le bilan carbone du Cégep sera effectué.
- Des travaux seront réalisés avec la Coop pour la gestion des surplus de livres. Une directive à ce sujet sera diffusée à la communauté professorale.

- Un plan de gestion des déplacements sera élaboré afin de mettre en place des éléments pour soutenir les besoins en transport actif, notamment la bonification de l'offre Opus+ entreprise et des plateformes pour le covoiturage, l'ajout de bornes de recharges rapides et payantes pour les voitures électriques ainsi que l'installation d'enclos à vélos.
- Des réflexions sont en cours avec le Service de la mobilité et des activités internationales (SMAI) pour trouver de bonnes façons de permettre les voyages tout en ayant le souci de développement durable.

Les membres de l'assemblée émettent les suggestions suivantes :

- Élaborer un outil de communication pour les propriétaires de véhicules électriques pour signifier que la borne de recharge est libérée.
- Établir un contact avec la nouvelle mairesse de Longueuil en lien avec sa vision sur le développement durable.
- Réfléchir à la question de l'utilisation du papier versus l'empreinte carbonique de l'utilisation de la technologie.

Il est confirmé que depuis que Mme De Cardenas est devenue professionnelle, le poste de technicien ou technicienne est toujours vacant.

Tous les membres sont invités à soumettre leurs idées et celles de leurs collègues au Comité-vert à l'adresse suivante : comitevert@cegepmontpetit.ca

5.3 Plan d'action du chantier de la réussite du ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

Il est précisé que le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026* (PARES) a déjà été présenté au Comité pour la réussite éducative et la persévérance scolaire (CREPS) et qu'il sera présenté au discours de la rentrée. Toutefois, faute de temps, ce point est reporté à la Commission des études du 1^{er} février 2022.

6 Information

6.1 Suivi sur les travaux du Comité pour la réussite éducative et la persévérance scolaires (CREPS)

Mme Emmanuelle Roy relate que lors de la rencontre du Comité pour la réussite éducative et la persévérance scolaire (CREPS) du 21 octobre 2021, la directrice des études a été invitée pour présenter le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026* (PARES). Lors de cette présentation les membres du comité ont émis des suggestions pour la mise en œuvre du PARES au Cégep. Lors de la prochaine rencontre, des discussions auront lieu sur les activités des Journées de la persévérance.

7 Poursuite des réflexions sur l'offre de cours complémentaires

La présidente de l'assemblée exprime qu'après avoir consulté à nouveau le rapport sur le sondage auprès des étudiants et étudiantes sur l'offre de cours complémentaires, bien qu'un professeur ait qualifié d'adéquate l'offre de cours complémentaires, faute de temps, le sujet sera traité lors de la Commission des études du 1^{er} février 2022.

8 Levée de l'assemblée

La présidente de l'assemblée confirme que les points 5.3 et 7 seront repris à la prochaine Commission des études.

La séance est levée (16 h 05).



Maude Pépin-Charlebois
Secrétaire de la Commission



Jacinthe Noreau
Secrétaire de l'assemblée